



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2021.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Michel JOYAUX, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Mélanie LOOS, Laurent BERTHOLON, Olivier PIECHON, Géraldine BERNARD, Sébastien GUTTON

Secrétaire : Michel JOYAUX

Absents excusés : Hervé STANIS donne pouvoir à Christian FROMONT

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu de la séance du 22 février 2021
- Budget communal
 - Approbation du Compte Administratif 2020
 - Approbation du Compte de Gestion 2020
 - Attribution de subventions aux associations
 - Affectation du résultat 2020 au budget primitif 2021
 - Fixation des taux de taxes 2021
 - Approbation du Budget Primitif 2021
- Budget Café de la Place
 - Approbation du Compte Administratif 2020
 - Approbation du Compte de Gestion 2020
 - Affectation du résultat 2020 au Budget Primitif 2021
 - Approbation du Budget Primitif 2021
- Modifications de temps de travail
- Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré
- Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Pays Mornantais
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur Michel JOYAUX prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif établi pour l'année 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
			Prévu	Réalisé
DEPENSES	011	Charges à caractère général	239 739,60 €	186 985,11 €
	012	Charges de personnel	343 050,00 €	296 109,42 €
	014	Atténuations de charges	54 000,00 €	50 547,00 €
	022	Dépenses imprévues	5 197,09 €	0,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	79 077,89 €	0,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert	900,00 €	31 235,16 €
	65	Autres charges de gestion courante	100 715,17 €	100 397,01 €
	66	Charges financières	22 790,34 €	22 789,35 €
	67	Charges exceptionnelles	6 133,46 €	6 133,46 €
			TOTAL DES DEPENSES	851 603,55 €

RECETTES	013	Atténuation des charges	8 304,22 €	15 048,68 €
	042	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	0,00 €
	70	Produits des services	74 690,00 €	66 402,38 €
	73	Impôts et taxes	477 550,00 €	472 179,66 €
	74	Dotations et participations	228 079,45 €	267 350,79 €
	75	Autres produits de gestion courante	52 000,00 €	41 801,09 €
	76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
	77	Produits exceptionnels	10 979,88 €	48 024,58 €
			TOTAL DES RECETTES	851 603,55 €

→ Excédent de fonctionnement : 216 610,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
			Prévu	Réalisé
DEPENSES	001	Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €
	13	Remboursement subvention	0,00 €	0,00 €
	16	Remboursement d'emprunts	103 837,24 €	101 412,23 €
	27	Immobilisations financières	57 712,46 €	57 712,46 €
	040	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	0,00 €
		Dépenses d'équipement	969 294,09 €	379 235,58 €
		TOTAL DES DEPENSES	1 130 843,79 €	538 360,27 €

RECETTES	10	Dotations	150 730,00 €	140 730,10 €
	1068	Réserve	193 127,24 €	193 127,24 €
	16	Emprunts et dettes	332 235,93 €	400,00 €
	20	Immobilisations incorporelles	30 335,16 €	0,00 €
	23	Immobilisations en cours	57 447,54 €	57 447,54 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	79 077,89 €	0,00 €
	024	Produits de cessions	0,00 €	0,00 €
	13	Subventions	152 591,20 €	146 442,15 €



040	Opérations d'ordre de transfert	900,00 €	31 235,16 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	134 398,83 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES	1 130 843,79 €	569 382,19 €

→ **Excédent d'investissement : 31 021,92 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 et en arrête les résultats comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	694 196,51 €
Recettes réalisées	910 807,18 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 :	216 610,67 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées	538 360,27 €
Recettes réalisées	569 382,19 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2020 :	31 021,92 €

BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR MADAME LE RECEVEUR

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget Communal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget communal de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame le Receveur pour le Budget Communal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



BUDGET COMMUNAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET DIVERS ORGANISMES – ANNEE 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les diverses demandes de subventions adressées au titre de l'année 2021. Il invite l'assemblée à les examiner.

Olivier PIECHON, Mélanie LOOS et Sandrine BONNIER ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à douze voix pour et trois abstentions ;

DECIDE d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

	Subvention demandée	Proposition 2021
Alanqué Sport	0 €	0 €
Amis de la maison paroissiale	0 €	0 €
Association des familles	0 €	0 €
Chasse	0 €	0 €
Club de l'accueil	600 €	600 €
Football club	1 000 €	1 000 €
Histoire de femmes	0 €	0 €
Le P'tit alanqué	2 000 €	2 000 €
Musique à Rontalon	0 €	0 €
Pétanque	300 €	300 €
Rontal'unisson	500 €	500 €
Sentier botanique	0 €	0 €
Sou de l'école	0 €	0 €
Lycée agricole Ressins	100 €	100 €
Lycée Monts du Lyonnais	55 €	50 €
TOTAL	4 555 €	4 550 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021 au compte 6574.

BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **216 610,67 €**.

Il propose au conseil municipal d'affecter cette somme en section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir les besoins de financements constatés dans le projet de budget primitif 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT les besoins de financement de la section d'investissement ;

CONSTATANT que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître un **excédent de fonctionnement de clôture de 216 610,67 €** ;

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Résultat de clôture de l'exercice 2020	216 610,67 €
Affectation en réserves à la section d'investissement au compte 1068	216 610,67 €



BUDGET COMMUNAL – FIXATION DES TAUX DE TAXES 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes directes locales votés en 2020 et demande au conseil municipal de se prononcer sur leur maintien ou leur modification.

	Taux
Taxe d'habitation	19,06 %
Taxe foncière bâtie	28,27 %
Taxe foncière non bâtie	80,38 %

Monsieur le Maire précise que compte-tenu de la réforme de la fiscalité locale (et de la redescende du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties départemental aux communes), le vote du taux de taxes communal doit tenir compte du taux départemental 2020 (soit 11,03 %) : le taux de référence communal doit être majoré de l'ex-taux départemental 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VOTE les taux pour l'année 2021 :

	Taux
Taxe d'habitation	19,06 %
Taxe foncière bâtie	39,30 %
Taxe foncière non bâtie	80,38 %

BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'examen du projet de Budget Primitif 2021 élaboré par la Commission des Finances.

Il présente d'abord pour la section de fonctionnement, chapitre par chapitre, les dépenses et recettes en commentant les différences par rapport aux dépenses et recettes de l'exercice précédent.

Il explique ensuite les différentes opérations et programmes de la section d'investissement avec les financements spécifiques qui s'y rattachent pour certains.

Le budget se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	011	Charges à caractère général	248 533,00 €
	012	Charges de personnel	343 460,00 €
	014	Atténuations de charges	54 000,00 €
	022	Dépenses imprévues	12 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	32 080,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert	1 700,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	102 988,00 €
	66	Charges financières	20 200,00 €
	67	Charges exceptionnelles	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES		



RECETTES	013	Atténuation des charges	7 910,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €
	70	Produits des services	75 360,00 €
	73	Impôts et taxes	453 050,00 €
	74	Dotations et participations	232 835,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	44 952,00 €
	76	Produits financiers	0,00 €
	77	Produits exceptionnels	854,00 €
TOTAL DES RECETTES			814 961,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €
		Restes à réaliser	564 963,89 €
	16	Remboursement d'emprunts et cautions	85 725,00 €
		Dépenses d'équipement	625 007,33 €
	TOTAL DES DEPENSES		

RECETTES	10	Dotations	85 024,89 €
	1068	Réserve	216 610,67 €
	16	Emprunts et dettes	606 334,91 €
	165	Cautionnements reçus	2 425,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	32 080,00 €
	13	Subventions	166 100,00 €
	042	Amortissements subventions	1 700,00 €
	001	Résultat 2020	165 420,75 €
	TOTAL DES RECETTES		

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré

VOTE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement pour le Budget Primitif de l'exercice 2021 et en arrête les montants comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	814 961,00 €
Recettes	814 961,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 275 696,22 €
Recettes	1 275 696,22 €

**BUDGET ANNEXE CAFE DE LA PLACE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle de la séance, Monsieur Michel JOYAUX prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal procède à l'examen du compte administratif du budget annexe café de la place établi pour l'année 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
			Prévu	Réalisé
DEPENSES	002	Résultat de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	613	Location des murs	9 795,84 €	9 791,80 €
	63513	Impôts locaux	89,00 €	89,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	17 440,01 €	0,00 €
	6748	Subvention exceptionnelle	1 932,73 €	1 932,73 €
		TOTAL		29 257,58 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
			Prévu	Réalisé
RECETTES	70388	Redevances	18 300,00 €	14 660,00 €
	70878	Impôts locaux	89,00 €	89,00 €
	752	Remboursement location des murs	10 578,58 €	7 683,52 €
	7588	Régularisation TVA	0,00 €	0,85 €
	775	Cession immobilisations	290,00 €	0,00 €
	7788	Recettes exceptionnelles	0,00 €	291,67 €
		TOTAL		29 257,58 €

→ **Excédent de fonctionnement : 10 911,51 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT				
			Prévu	Réalisé
DEPE	2088	Fonds de commerce	30 279,52 €	30 279,52 €
	2313	Travaux	47 872,52 €	47 872,52 €
		TOTAL	78 712,46 €	78 712,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
			Prévu	Réalisé
RECETTES	021	Virement de la section de fonctionnement	17 440,01 €	0,00 €
	165	Dépôts et cautionnements	3 000,00 €	0,00 €
	168741	Prêt du budget principal	57 712,46 €	57 712,46 €
		TOTAL	78 712,46 €	57 712,46 €

→ **Déficit d'investissement : 20 440,01 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe café de la place pour l'exercice 2020 et en arrête les résultats comme suit :



Section de fonctionnement

Dépenses réalisées	11 813,53 €
Recettes réalisées	22 725,04 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 :	10 911,51 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées	78 712,46 €
Recettes réalisées	57 712,46 €
Déficit d'investissement de l'exercice 2020 :	20 440,01 €

BUDGET ANNEXE CAFE DE LA PLACE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR MADAME LE RECEVEUR

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Budget annexe Café de la Place de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget annexe Café de la Place de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité de ses membres présents ou représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame le Receveur pour le Budget Café de la Place visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE CAFE DE LA PLACE – AFFECTATION DES RESULTATS 2020 AU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le compte administratif du budget annexe Café de la Place de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **10 911,51 €**. Il propose au conseil municipal d'affecter cette somme en section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir les besoins de financements constatés dans le projet de budget primitif 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT les besoins de financement de la section d'investissement ;

CONSTATANT que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître un **excédent de fonctionnement de clôture de 10 911,51 €** ;

DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
Résultat de clôture de l'exercice 2020	10 911,51 €
Affectation en réserves à la section d'investissement au compte 1068	10 911,51 €



BUDGET ANNEXE CAFE DE LA PLACE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'examen du projet de budget primitif 2021 élaboré par la commission des finances pour le budget annexe « café de la place ».

Ce budget primitif est marqué par la prévision d'une remise de loyer des murs ainsi qu'un report de la redevance de location gérance pour la période du 01/01/2021 au 30/04/2021.

Le budget se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSE	011	Charges à caractère général	7 046,70 €
	67	Charges exceptionnelles	1 927,18
	023	Virement à la section d'investissement	6 528,50 €
	TOTAL DES DEPENSES		15 502,38 €

RECETTE	70	Redevances	9 700,00 €
	75	Produits de gestion courante	5 802,38 €
	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES		15 502,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPE	001	Solde d'exécution reporté	20 440,01 €
	TOTAL DES DEPENSES		20 440,01 €

RECETTE	10	Affectation du résultat de fonctionnement	10 911,51 €
	0251	Virement de la section de fonctionnement	6 528,50 €
	165	Dépôt de garantie	3 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES		20 440,01 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à l'issue du débat de faire connaître ses décisions sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui cet exposé et après avoir examiné le budget présenté et délibéré,

VOTE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés pour le Budget Primitif du budget annexe Café de la Place de l'exercice 2021 et en arrête les montants comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	15 502,38 €
Recettes	15 502,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	20 440,01 €
Recettes	20 440,01 €



MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL – ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion du départ en retraite d'un adjoint technique en charge notamment de la restauration scolaire et de l'entretien des bâtiments, une partie des tâches qui lui incombait a été répartie sur deux autres postes.

Il convient de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique pour prendre en compte cette nouvelle répartition du travail.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 97,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire,

DECIDE de porter le temps de travail d'un adjoint technique de 8h37 hebdomadaires à 10h28 hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2021.

DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget.

MODIFICATION DE TEMPS DE TRAVAIL – ADJOINT D'ANIMATION

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion du départ en retraite d'un adjoint technique en charge notamment de la restauration scolaire et de l'entretien des bâtiments, une partie des tâches qui lui incombait ont été réparties sur deux autres postes.

Il convient de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation pour prendre en compte cette nouvelle répartition du travail.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 97,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire,

DECIDE de porter le temps de travail d'un adjoint d'animation de 28h01 hebdomadaires à 30h49 hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2021.

DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget.



CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N°2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

VU la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment son article 11 ;

VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé ;

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Rontalon ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :

Cette prime sera attribuée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels ayant assuré la continuité de services, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire et notamment pendant la période de confinement, soit du 17 mars au 10 mai 2020.

Les critères valorisés sont :

- Exposition au risque
- Présence sur le terrain
- Surcroît de travail
- Adaptabilité.

La prime, qui sera proratisée en fonction de la situation individuelle des agents sur la période, aura un montant maximum de 425 €.

Cette prime sera versée en une fois sur la paie de mai 2021. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

DIT que les crédits seront inscrits au budget

PRECISE que Monsieur le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.



TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « MOBILITÉ » ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment ses articles 8 et 14 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-5 ;
VU le code des transports et notamment l'article L.1231-1-1 ;
VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 9 ;
VU l'arrêté préfectoral n°69-2017-004 en date du 27 décembre 2017 constatant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) ;
VU la délibération n°CC-2021-009 du Conseil Communautaire de la COPAMO en date du 9 mars 2021 proposant la modification des compétences ;

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif d'améliorer concrètement les déplacements du quotidien, pour tous les citoyens et dans tous les territoires grâce à des moyens de transport plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Elle prévoit d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), dont le rôle est de proposer des solutions de mobilité à l'échelle des territoires et organiser la mobilité sous différentes formes et services. Elles établissent une politique mobilité sur chaque territoire en lien avec les autres politiques : habitat, énergie, économie, social...

L'article 14 de la loi LOM précise que, sur le territoire du Rhône, l'échelon de proximité s'organise de façon spécifique. En effet, un établissement public se substituant à l'actuel Sytral va être créé pour assurer l'organisation des services de transport public de personnes réguliers et à la demande, des services de transport scolaire et de la gestion de la liaison express entre Lyon et l'aéroport Saint-Exupéry, dont la COPAMO sera un membre obligatoire.

La COPAMO a ainsi délibéré le 9 mars 2021 pour devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité et sollicite ses communes membres pour approuver le transfert de la compétence « Mobilité » et la modification des statuts en découlant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la modification des statuts proposée par le Conseil communautaire et de transférer sa compétence en matière de mobilité à la communauté de communes afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité, conformément à l'article L.1231-1-1 du code des transports.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Communication

Christèle CROZIER expose les propositions d'identités visuelles fournies par la société Spirale et demande au conseil municipal de se prononcer sur celle qui sera retenue. La quatrième proposition recueille la majorité des voix. Le conseil municipal demande s'il est possible d'agrandir la Croix de Malte dans ce visuel.

Christèle CROZIER expose que la commission communication a retenu l'appellation « Rontalon au fil des saisons » pour la nouvelle formule du bulletin municipal qui sera désormais publié trois fois par an au lieu d'une.

Culture

Christèle CROZIER expose les avancées sur le projet de Land Art. Les parcelles susceptibles d'accueillir des œuvres ont été recensées. Deux appartiennent à des personnes privées qui seront rencontrées pour leur exposer le projet. Une charte sera élaborée dans laquelle sera précisé le fait que les artistes exposant sur



des propriétés s'engagent à restituer les lieux dans l'état dans lequel ils l'ont eu. Il est actuellement envisagé l'implantation de cinq œuvres, l'association des enfants à ce projet et toute personne souhaitant s'exprimer dans cet art.

Des réunions et chiffrages sont en cours sur les questions relatives à la signalétique, la sécurisation, le stationnement et l'intégration de ce parcours dans une échelle intercommunale plus large.

Enfance

Christelle DIAZ expose que le conseil d'école a eu lieu le 25/02/2021. La nouvelle couchette créée sur une partie de la salle informatique à l'école maternelle est appréciée.

Le conseil municipal d'enfants s'est réuni le 27/02/2021. Les deux projets prioritaires pour l'année 2021 sont l'installation d'une table de ping-pong fixe et d'un composteur collectif au centre bourg. Suite à leur rencontre avec les agents du service technique de la commune, l'implantation du composteur pourrait être envisagée à proximité de la place de stationnement pour personnes à mobilité réduite au parking de la traverse.

Voirie

Anthony CARRA expose que les agents du service technique trouvent de plus en plus souvent des dépôts sauvages de déchets à proximité des silos de tris, en particulier au Boulard, à Tiremanteau et au parking de la traverse. Ces dépôts comportent aussi bien des ordures ménagères que des cartons et des déchets devant être portés en déchetterie.

Valérie SALIGNAT expose que le marquage au sol est en cours.

Valérie SALIGNAT expose que les résultats de l'appel d'offre pour le marché groupé de travaux de voirie à bons de commande sera connu le 8 avril 2021.

Intercommunalité

Michel JOYAUX expose :

- Sa participation à la réunion du SRDC (syndicat rhodanien du câble) du 17/03/2021 lors de laquelle le résultat de l'audit a été présenté. Le réseau est dans un état correct mais doit être mis à niveau par SFR.
- Sa participation à la réunion du SIEMLY du 26/03/2021 lors de laquelle a été évoqué le lancement d'études pour un nouveau siège pour le syndicat ainsi que la relève à distance.

Fleurissement

Michel JOYAUX expose que les commandes de fleurs et de paillage sont en cours. L'aménagement de la place de l'église est à l'étude.

Questions diverses

- La campagne de piégeage des pigeons lancée pendant les vacances scolaires de février n'ayant pas porté ses fruits, un arrêté devra être pris pour permettre le tir aux pigeons par des personnes identifiées.
- La Communauté de Communes du Pays Mornantais propose aux communes de s'équiper de containers pour récupérer les masques chirurgicaux en vue de les recycler. La mise en place de cette collecte apparaît trop complexe à organiser pour Rontalon.
- La commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre le jeudi 20 et le dimanche 23 mai 2021 si les dates des élections départementales et régionales sont maintenues.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h47.